

Documents à joindre à la demande de prime de compensation suite à l'augmentation des centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

OÙ VOUS ADRESSER ?

**Avertissement-extrait de rôle. Précompte immobilier (attention fournir le recto-verso) :**

Service Public Régional de Bruxelles Bruxelles fiscalité

Rue du Progrès 80

1030 Bruxelles

Tél. : 02 430 60 60

Fax : 02 204 15 70

E-mail : [info.fiscalite@fisc.brussels](mailto:info.fiscalite@fisc.brussels)

**Avertissement-extrait de rôle. Impôts des personnes physiques et taxes additionnelles.**

Service Public Fédéral Finances - Impôts et recouvrement – Recette des Contributions

Recette des Contributions Uccle

Finance Tower – Etage 11 Pachéco– Bte 3140

Boulevard du Jardin Botanique 50

1000 Bruxelles (ouvert tous les jours de 9 à 12h)

Tél. : 02 577 09 40 – 02 577 62 30

Fax : 02 579 60 30

E-mail : [p.bru1.team4@minfin.fed.be](mailto:p.bru1.team4@minfin.fed.be)